

Modification n° 004

Cette modification est soulevée pour 1) fournir une réponse à la demande de clarification.

1) Réponse aux demandes de précisions

Question 1.

Q1. Dans l'annexe A – ÉNONCÉ DES BESOINS : article 1. Contexte : pour la station B, on mentionne : « amélioration du système d'humidification avec Rapid Response^{MC}, et ensemble de produits consommables. » Pour une humidification améliorée avec une réponse rapide, nous proposons un contrôle dynamique de l'humidité pour l'anode et la cathode qui peut augmenter et diminuer le point de rosée avec une réponse rapide (30 % – 80 % du point de rosée sera atteint en moins de 10 secondes à la température actuelle). Est-ce acceptable?

R1. Oui, c'est acceptable.

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.